

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 06 septembre 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Jeudi 12 septembre 2024
à 19h00**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation des comptes rendus des 18 juin et 11 juillet 2024

1-Rapport triennal ZAN

2-Demandes de subventions : travaux d'écoulement des eaux pluviales

3-Personnel : suppression d'un poste permanent à temps non complet

4-Personnel : avenant au contrat de l'adjoint technique contractuel

5-Finances : subventions communales

6-Finances : don à la commune

7-Finances : cession des anciennes tables de la salle polyvalente

8-Droit de préférence : parcelle de bois

Questions diverses

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le douze septembre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 septembre 2024

Etaient présents : Mme SIGNAT Lyliane, Maire,

M. AMBERT Aymeric, M. DUBREUIL David, Mme GUILLOUT Florence, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.

Mme DUC Marylène est arrivée en cours de séance et a pris part aux délibérations 5-6-7 et 8.

Excusés : M. BRUN Xavier (pouvoir à M. Ambert), M. CRESPIN François, M. GALLET Jean-Michel (pouvoir à Mme Oger), M. MARCHADIER Bruno (pouvoir à M. Dubreuil)

Secrétaire de séance : Mme OGER Isabelle.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur les comptes rendus des séances du 18 juin et 11 juillet 2024, dont un exemplaire leur a été transmis. Aucune remarque n'étant soulevée, les comptes rendus des 18 juin et 11 juillet 2024, sont adoptés à l'unanimité.

1-RAPPORT TRIENNAL ZAN

12.09.2024.01

Dans le cadre de l'atteinte de la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 et des obligations issues de la loi Climat et résiliences du 22 août 2021, le décret n°2023.1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, prévoit la nécessité pour le Maire ou le Président de l'EPCI compétent en matière de document d'urbanisme, de présenter un rapport local triennal de l'artificialisation des sols.

Le rapport triennal d'artificialisation des sols doit présenter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), exprimée en nombre d'hectares. Comme l'indique le site CEREMA, il n'est pas possible à ce jour de réaliser un rapport 2021-2024, car les données de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers 2023 et 2024 ne sont pas encore disponibles. Le premier rapport est attendu trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit pour le 22 août 2024.

Le rapport présenté en Conseil Municipal a été élaboré suivant la trame pré-remplie disponible sur le site «Mon diagnostic artificialisation».

Madame le Maire y apporte les précisions suivantes :

La carte communale approuvée en fin d'année 2020, identifie 3.3 hectares de potentiel constructible à vocation d'habitant (page 185 du rapport de présentation de la carte communale).

Depuis, voici les espaces qui ont été urbanisés :

--le potentiel constructible identifié dans le Bourg (soit 0.08 ha) et au sein du village des Brossards, soit 0.11 ha a été urbanisé,

--le potentiel constructible identifié dans le village des Guillons (3.1 ha) a été urbanisé en partie, soit 0.48 ha.

Au total, sur les 3.3 ha identifiés en potentiel constructible dans la carte communale, 0.67 ha ont été construits. A cela s'ajoute un dynamique de la construction en cours, puisque certains permis de construire ont été délivrés, en 2023 et début 2024 et les constructions n'ont pas encore commencées.

Madame Le Maire présente le rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le rapport triennal 2021-2023 tel que présenté.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2-DEMANDES DE SUBVENTIONS : TRAVAUX D'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES

12.09.2024.02.1

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une convention a été passée avec les services du Syndicat Départemental de la Voirie 17 afin de réaliser des travaux pour l'écoulement des eaux pluviales aux Guillons.

Les travaux envisagés comprennent :

La création d'un réseau d'eaux pluviales souterrain ;

La création d'un bassin de rétention avec clôture ;

La création de regards de visites sur les canalisations ;

La création d'avaloirs pour capter les eaux de ruissellement ;

La scarification et la mise en œuvre d'un revêtement de chaussée.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux et en présente un budget prévisionnel :

Montant des travaux HT	223 139.71 €
Subvention Cons. Départemental 30%	66 941.91 €
Subvention Agence Adour Garonne 30%	66 941.91 €
Autofinancement - emprunt	89 255.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement.
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

12.09.2024.2

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une convention a été passée avec les services du Syndicat Départemental de la Voirie 17 afin de réaliser des travaux pour l'écoulement des eaux pluviales aux Guillons.

Les travaux envisagés comprennent :

- La création d'un réseau d'eaux pluviales souterrain ;
- La création d'un bassin de rétention avec clôture ;
- La création de regards de visites sur les canalisations ;
- La création d'avaloirs pour capter les eaux de ruissellement ;
- La scarification et la mise en œuvre d'un revêtement de chaussée.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide de l'Agence Adour Garonne pour la réalisation de ces travaux et en présente un budget prévisionnel :

Montant des travaux HT	223 139.71 €
Subvention Cons. Départemental 30%	66 941.91 €
Subvention Agence Adour Garonne 30%	66 941.91 €
Autofinancement - emprunt	89 255.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement.
- sollicite une subvention auprès des services l'Agence Adour Garonne
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3-PERSONNEL : SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

12.09.2024.03

Le poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe (ST1) est vacant car remplacé par le poste d'adjoint technique territorial (ST8) au 1er septembre 2024

Madame le Maire propose la suppression de ce poste qui devra être soumise préalablement à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion avant que le Conseil Municipal puisse délibérer valablement. Le Conseil Municipal valide la proposition de Madame le Maire.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

4-PERSONNEL : AVENANT AU CONTRAT DE L'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

12.09.2024.04

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un poste d'adjoint technique contractuel a été créé par délibération du 11 juillet 2024. Considérant les nécessités de service, elle propose de modifier par avenant la durée de travail de cet agent du 21 au 31 octobre 2024, qui passera à 18h00 (et non plus (10h00).

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition de Madame le Maire.

--La durée de travail de cet agent est maintenue à 21h20mn hebdomadaire du 02 septembre au 20 octobre 2024

--Elle passera de 10h00 à 18h00 pour la période du 21 au 31 octobre 2024.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Madame Duc Marylène, adjointe au maire, rejoint la séance.

5-FINANCES : SUBVENTIONS COMMUNALES

12.09.2024.05

Le Conseil vote les subventions suivantes :

---La petite ferme des Bernards	300.00 €
---Association Les Trois Ecoles	500.00 €

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

6-FINANCES : DON A LA COMMUNE

12.09.2024.06

Madame le Maire informe les membres du conseil que Monsieur RENARD Pascal, administré de la commune, ont souhaité faire un don de 50.00 € à la commune et leur demande de bien vouloir accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le don de 50.00 € de Monsieur RENARD Pascal.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7-FINANCES : CESSION DES ANCIENNES TABLES DE LA SALLE POLYVALENTE

12.09.2024.07

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait opportun de vendre une partie des anciennes tables de la salle des fêtes. Les services municipaux en garderaient quelques-unes pour leur usage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de vendre les anciennes tables de la salle des fêtes et fixe le prix à 20 € l'unité.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

8-DROIT DE PREFERENCE : PARCELLE DE BOIS

12.09.2024.08

Madame le Maire informe que la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées classées en nature de bois et forêts d'une superficie de moins de 4 hectares.

Elle présente le courrier de Maître Olivier RIVIERE notaire à Pont l'Abbé d'Arnoult l'informant que la parcelle boisée suivante est à vendre :

--- A 1756 La Brande 13a30ca

Conformément aux dispositions des articles L 331-24 et suivants du code forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence.

Après délibération le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence pour cette parcelle.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Rentrée scolaire 2024-2025 : 68 enfants sont répartis dans les 3 classes à Saint Sulpice.

PayFif : les derniers paramétrages sont en cours, le règlement par PayFip sera actif pour la facturation cantine-garderie de septembre.

La signalétique dans le Bourg doit être installée semaine 39 (23 au 29 septembre 2024) pour un coût de 4 758.18 €.

Cette semaine le PATA (point à temps) a commencé pour une durée de 3 jours (entre le 12 et le 16 septembre).

Mutua + : le Conseil donne un avis favorable à une convention de partenariat.

Le Crédit Mutuel alloue un don de 100.00 € pour la restauration du Christ en Croix.

Fête de la Vallée de l'Arnoult, le dimanche 06 octobre 2024 de 14h00 à 18h00. Un appel aux bénévoles sera fait sur Panneau Pocket.

Samedi 19 octobre 2024 : Premières 24h00 de l'Heure Civique

2 actions seront mises en place : le nettoyage du cimetière et des visites de courtoisie aux personnes âgées de la commune.

Le repas du Bel Age est prévu le dimanche 06 décembre 2024.

Le repas des élus et du personnel aura lieu le vendredi 06 décembre 2024.

Le Noël des enfants de la commune se tiendra lieu le vendredi 20 décembre 2024.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 10 octobre 2024 à 19h00.

La séance est levée à 21h45